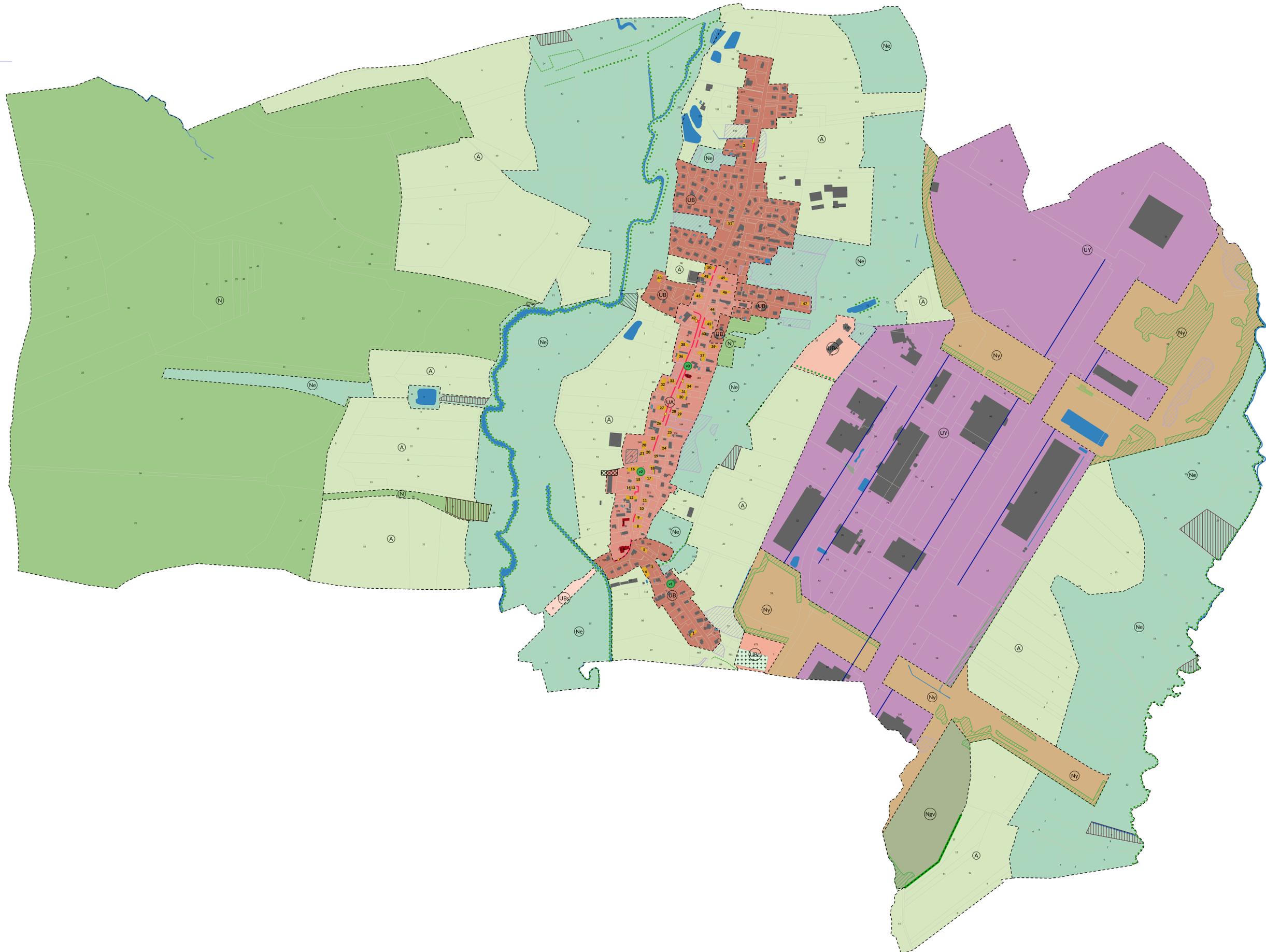


Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage - échelle : 1:4 000

DOCUMENT DE TRAVAIL

DATE : Décembre 2024



Légende

- Limite de zone
- 136 N° de parcelle

Zones urbaines

- UA** Secteur mixte à vocation principale d'habitat qui comporte la majeure partie des constructions anciennes du village.
- UB** Secteur mixte à vocation principale d'habitat où s'est organisé le développement du village. Il comprend trois sous-secteurs :
 - UBc** Sous-secteur affecté au cimetière
 - UBe** Sous-secteur affecté aux services et équipements publics
 - UBs** Sous-secteur affecté à la station d'épuration
- UY** Secteur à vocation d'activités des secteurs secondaire et tertiaire

Zones agricoles

- A** Zone agricole

Zones naturelles et forestières

- N** Zone naturelle et forestière
- Ne** Secteur correspondant aux terrains comprenant des zones humides au sens de la loi sur l'eau et pour partie des zones inondables
- Ngv** Secteur dédié à l'aire de grand passage des gens du voyage
- Ny** Secteur correspondant aux parties non constructibles de l'Aéroparc

Prescriptions

- Patrimoine bâti remarquable
- Patrimoine bâti caractéristique du village
- ▨ Décharge
- ▨ Zones humides
- ▨ Emplacement réservé
- ▨ Ensemble arboré à réaliser
- ▨ Ensemble arboré à protéger
- ▨ Éléments de continuité écologique
- ▨ Tréfle strié
- ▨ Vergers
- Muret de clôture en pierre
- Portail d'intérêt
- Éléments de paysage
- Éléments de continuité écologique
- Ensemble arboré à protéger
- Implantation
- Arbre remarquable